

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03264

Numéro SIREN : 804 770 832

Nom ou dénomination : A&J GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/031261

Désignation de l'entreprise SAS A&J GROUP

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 79BI Route de Fronton

31140 AUCAMVILLE

Numéro SIRET * 8 0 4 7 7 0 8 3 2 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 3 2 0 2 2	3 1 0 3 2 0 2 1
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	150 000	151 000
Total I (5)		044	048	150 000	151 000
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	074	54 203	147 279
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	6 394	3 949
	Charges constatées d'avance *	092	094	237	237
	Total II	096	098	60 835	151 465
Total général (I+II)		110	112	210 835	302 465
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		150 000	150 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		7 599	723
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			13 742
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		42 669	137 525
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		200 268	301 990
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 440	475
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		9 127	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		10 567	475
	Total général (I + II + III)	180		210 835	302 465
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	5 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303, 304 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A&J GROUP

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 03 2022 Exercice N-1 clos le 31 03 2021

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le 31 03 2022		Exercice N-1 clos le 31 03 2021	
Ventes de marchandises *	209	210			
Production vendue { biens intracommunautaires } 215	215	214			
services * 217	217	218			
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
Production immobilisée *		224			
Subventions d'exploitation reçues		226			
Autres produits		230			38
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232			38
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
Variation de stock (marchandises) *		236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	4 718		4 276
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243	244			
Rémunérations du personnel *		250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252			
Dotations aux amortissements *		254			
Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259 260	262	0		0
Total des charges d'exploitation (II)		264	4 718		4 276
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(4 718)		(4 238)
Produits financiers (III)		280	43 387		136 762
Produits exceptionnels (IV)		290	5 000		5 000
Charges financières (V)		294			
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347 348	300	1 000		
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	42 669		137 525
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	42 669	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles *		322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cis d'associés 247	247	330	480		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelle (44, sexies) 986	986				
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	981				
Divers* ZFA NG (44, quatorzièmes) 345	345				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
Zone franche urbaine (44, octies A) 987	987				
Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989	989				
Investissements outre-mer 344	344				
Créance due au report en arrière du déficit 346	346				
Zone de développement prioritaire (44, septies) 993	993				
Zones de revitalisation de la défense (44, tendies) 127	127				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	991				
Créance due au report en arrière du déficit 346	346				
Zone de développement prioritaire (44, septies) 993	993				
Zones de revitalisation rurales (44, quinquies) 138	138				
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	992				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	1 701
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables : *1.....8.7.8 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	1 701

A

SAS A&J GROUP

79BI Route de Fronton

31140 AUCAMVILLE

ANNEXE DU 01/04/2021 AU 31/03/2022

EXAE CONSEIL
13 RUE D'HELIOS

31240 L UNION
05 62 75 71 65



ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 210 834.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 42 669.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cession de titres de participations

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	378	378	
Groupe et associés	53 826	53 826	
Charges constatées d'avance	237	237	
TOTAL	54 440	54 440	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 440	1 440		
Autres dettes	9 127	9 127		
TOTAL	10 567	10 567		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	15 000			15 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Total	1 440

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	44 326		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		387
Dont entreprises liées		387

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

AK

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS A&J GROUP
31140 AUCAMVILLE

Page : 4

Société A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SYNERGIE HABITAT - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
	5 000	377 568	100.00	5 000	5 000			150 015	65 171	101 337	

A&J GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 79 B, Route de Fronton, 31 140 AUCAMVILLE
804 770 832 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 SEPTEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 42 669 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 669 euros
A la réserve légale	2 133 euros
Solde	----- 40 535 euros
A titre de dividendes	40 535,00 euros
Répartis entre les associés selon les dispositions statutaires	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 535,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 07 septembre 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur



l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2018 :

15 000 euros, soit 1 euro par titre.
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 500 euros

Exercice clos le 31/12/2019 :

10 500 euros, soit 0,7 euro par titre.
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 500 euros

Exercice clos le 31 mars 2021 :

144 391,00 euros, répartis entre les associés selon les dispositions statutaires
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 144 391,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 07 septembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jérôme ABADIE

